

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019377-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-6-7

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie et approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013/2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2018 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations suivantes pour un montant total de subventions de 274 617 € :

- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : réhabilitation de 60 installations d'ANC (lots n°7+8), pour un montant de subvention de 133 424 €,
- BELLEMAGNY : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lot n°5), pour un montant de subvention de 20 549 €,
- BRECHAUMONT : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°2), pour un montant de subvention de 9 781 €,
- BRECHAUMONT : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lot n°3), pour un montant de subvention de 9 750 €,
- BRETTEEN : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lots n°3), pour un montant de subvention de 7 722 €,
- BRETTEEN : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°4+5), pour un montant de subvention de 10 106 €,
- ETEIMBES : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°2), pour un montant de subvention de 4 598 €,
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°1), pour un montant de subvention de 5 182 €,
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°3), pour un montant de subvention de 4 861 €,
- SAINT-COSME : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°4+5), pour un montant de subvention de 9 826 €,
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°6), pour un montant de subvention de 4 467 €,
- SAINTE-CROIX-AUX-MINES : réhabilitation de 18 installations d'ANC (op. n°1), pour un montant de subvention de 36 135 €,
- SAINTE-CROIX-AUX-MINES : réhabilitation de 8 installations d'ANC (op. n°2), pour un montant de subvention de 18 216 €.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité